

Il revient au conseil municipal de statuer sur la vente, en fixant le prix et les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, conformément au CGCT :

- approuve à la vente de la parcelle cadastrée section C numéro 686 pour une superficie totale de 2 655 m² à M. BERNAD Mariano
- fixe le prix de vente à 0.70 € le m² soit 1 858.50 €
- précise que les frais d'acte et éventuellement de géomètre seront à la charge de l'acquéreur

Questions diverses :

- formation au DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) la mairie propose 2 séances de formations gratuites à l'utilisation d'un DAE, le mercredi 8 septembre à 19h00 et le samedi 11 septembre à 11h00. Merci de s'inscrire auprès du secrétariat de mairie.

- travaux de Larmès : à l'issue d'une réunion de travail, les travaux de sécurisation vont débiter la semaine 32

- réparation de la canalisation des égouts sur la partie haute du village "chemin des remparts"

- élagage : il est important de rappeler qu'il est de la responsabilité des propriétaires d'élaguer les arbres en bord de route ou au niveau des câbles téléphoniques ou électriques.

Un recensement va être mené par un groupe de travail afin d'informer les propriétaires concernés par cette obligation.

La séance est levée à 20h15